



# CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 13 février 2019 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Objet de l'autorisation : Travaux de réfection de l'entrée de la maison existante

Nom et adresse du requérant : Monsieur  
BARNICH Henri  
7, rue Jean Urbany  
L-4998 Schouweiler

Localisation de la construction : 7, rue Jean Urbany  
L-4998 Schouweiler  
Num. cad. 1579/2367  
Sect. C de Sprinkange  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,

Manon BEI - ROLLER

**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**